

## ACTIONS, DEBATS, PROCES...

### **SNUIPP - FSU nancéen anti-fasciste**

Le congrès départemental du SNUIPP-FSU de Meurthe et Moselle a adopté une motion « Contre le racisme et le fascisme, il faut une action syndicale ». Pour les syndicalistes enseignants « l'ordre donné aux troupes [du FN] d'infiltrer le social et l'associatif, nous oblige à redoubler de vigilance et à inscrire l'action contre les idées du F. haine dans notre quotidien syndical et non plus comme un supplément d'âme à notre activité générale ». « La section départementale a soutenu matériellement des mobilisations contre les expulsions des immigrés, contre le projet de loi Debré, pour débaptiser le square « Alexis Carrel » à Villers-lés-Nancy, contre les crimes racistes ou des déclarations haineuses du FN... » poursuit la motion votée qui ajoute « L'activité antifasciste à Nancy -remarquée au plan national- a souvent été impulsée par l'acharnement judiciaire de Le Pen contre Paul-Elie Levy... Modestement, aux côtés des autres associations, seul ou sous le sigle de la FSU, le SNUIPP a contribué aux défaites successives de Le Pen à Nancy, en étant impliqué dans des réunions, meetings, manifestations ». A l'issue de ce congrès le conseil syndical a été chargé de mettre en place « une commission de vigilance syndicale contre les pratiques du Front national dans l'éducation et dans le champ social. »

### **Prud'homales : le calendrier**

Du 20 octobre au 6 novembre aura lieu le dépôt des candidatures à la préfecture qui a dans son ressort le conseil de prud'hommes. La liste des candidatures sera publiée le 8 novembre au plus tard par le préfet à la préfecture, à la mairie de la commune où chaque conseil à son siège.

Au bureau des élections des préfectures toute personne pourra consulter les déclarations collectives et individuelles de candidatures. Le scrutin aura lieu le 10 décembre 1997.

### **Présents aux élections professionnelles ?**

Lors de l'université d'été du FN, Le Pen a annoncé la présence de son parti fasciste aux élections professionnelles sans préciser lesquelles et où. Quant à Mégret, il a expliqué la nécessité du « combat idéologique », « capital car il conditionne tout » et pour lequel par conséquent il faut « démultiplier les actions sur le terrain social, associatif et syndical ».

### **Amis lecteurs.**

Si vous souhaitez que nous publions dans ISA un écho de la déclaration ou d'actions de votre organisation syndicale, n'attendez pas : envoyez les le plus vite possible pour que nous puissions les publier le mois suivant.

### **Force ouvrière et le Front national**

Dans le numéro 12 d'ISA, nous avons publié les résultats d'intentions de vote des adhérents et sympathisants de principales confédérations ouvrières, où Force ouvrière se distinguait avec un taux de 18 %. Le CEVIPOF vient de publier une étude sur « Force Ouvrière et le Front national » qui apporte un utile éclairage sur l'influence du FN dans ce syndicat. Selon Nicolas Sauger, auteur de cette étude, « l'entrisme n'est pas l'explication de la montée des soutiens au FN à FO ». Si des responsables de FO reconnaissent le phénomène, ils le considèrent comme très marginal, Pour Sauger, il faut prendre en considération que « si l'infiltration du FN est minimisée, c'est parce que le phénomène n'est pas forcément facile à reconnaître ». Un délégué d'entreprise FO, responsable du FN reconnaît que « oui effectivement, je ne peux pas vous dire qu'on tient l'appareil, même pas des fédérations, mais à mon niveau, on est quand même quelques uns ». Sauger conclut à ce sujet « le phénomène lepéniste à FO est en effet un phénomène localisé » au sud de la France et dans le secteur privé. Dans une deuxième partie, Nicolas Sauger étudie le débat qui secoue cette organisation syndicale au

sujet du FN. L'appareil syndical a organisé, en 1995, « une remise en ordre » lorsque l'un des responsables FO du Var avait été élu sur la liste municipale FN et obtenu un poste de maire adjoint. En juin 1996, le suicide de Pierre Nouveau, délégué FO des fonctionnaires territoriaux d'Orange, accompagné de son inscription dénonçant des responsables municipaux, « Francoeur, Schmitt et le maire m'ont tué », amène Marc Blondel à vitupérer contre le « système FN ». Cependant pour Nicolas Sauger, il ne semble pas que les responsables FO de Toulon mis en cause aient été exclus, et lors de l'éloge funèbre de Pierre Nouveau prononcé par Blondel, « jamais le FN n'est lui explicitement visé ». « La réaction [de FO] apparaît chaque fois d'une certaine fermeté au premier abord, mais il faut noter l'extrême prudence dans les termes ou les actions employées » souligne Sauger. Les derniers congrès de FO sont des lieux privilégiés pour observer les débats internes du syndicat. Sauger a examiné le déroulement de ceux de 1992 et 1996. Depuis 1992, la question de la condamnation se polarise autour de savoir si le FN constitue une spécificité particulière irréductible aux autres tendances politiques du pays. Un responsable, prenant en compte la dénonciation inscrite dans les textes de FO de « tous programmes, toutes philosophies qui prônent le racisme et la xénophobie », propose d'ajouter « tels que ceux prônés actuellement en France par le Front national ». Lui portant la contradiction, un autre responsable refusera cette proposition au motif qu'« il ne faut pas lier nos principes à des positions de circonstances ». Cette position de refus de nommer le FN s'appuie, par équivalence, sur la dénonciation de la politique du Parti communiste. Le racisme selon ces responsables ne constituant pas le monopole du FN. Les fédérations FO Finance et PTT ainsi que l'union régionale de la région parisienne se mettent en avant pour soutenir une dénonciation explicite et nominale du FN. Jean-Louis Mourgue, responsable FO PTT, soulignant « qu'il est incompatible d'appartenir aux organisations d'ex-

trême-droite et à la CGT-FO ; le parti pro-nazi qu'est le Front national... ». Pour Sauger, ce débat de condamnation du FN, donc la décision d'exclusion pour appartenance au FN, est également lié au statut des militants de l'organisation « Parti des travailleurs » dans ce syndicat. « Suivant le camp à l'intérieur duquel chacun se trouve, on peut ainsi voir se présenter différemment les choses. D'un côté, la demande d'exclusion des membres du FN serait une instrumentalisation honteuse et à courte vue d'un véritable problème afin d'écarter certaines personnes du pouvoir. De l'autre côté, le refus d'exclusion des membres du FN est présenté comme étant tout aussi honteux parce que basé sur un raisonnement à courte vue afin de sauvegarder le pouvoir de certains ».

#### Force ouvrière et le Front national.

Nicolas Sauger. Avant-propos de René Mouriaux. CEVIPOF, 42 pages, Paris, 1997.

### **Formation syndicale antifasciste**

L'observatoire des Libertés, fondé par l'URI CFDT PACA, a élaboré un module de formation « Syndicalisme et Front National »

L'introduction fait le point sur l'idéologie du Fn, le danger qu'elle représente pour le syndicalisme, et y oppose les valeurs du syndicalisme : égalité, solidarité.

Quatre parties ont ensuite pour but :

- de rappeler les origines de l'idéologie du FN, plus particulièrement pétainiste et pro-nazie
- d' « identifier les raisons de l'attraction vers ce parti », à partir des inquiétudes des salariés auxquelles peuvent sembler répondre un « programme en trompe l'œil » et un discours simplificateur ;
- de dénoncer les vraies pratiques du Fn, autoritaires et antidémocratiques ;
- enfin, de proposer une « stratégie d'action par la confrontation » : il s'agit dans cette partie de montrer la nécessité d'une riposte syndicale spécifique, d'en souligner les difficultés et les moyens d'action.

L'élaboration de cet outil répond à la nécessité de réaction syndicale face au Fn, et montre une volonté de mettre à la disposition des militants une expérience malheureusement riche de confrontation avec le parti fasciste.

Le module lui-même est accessible, la ligne d'ensemble est intéressante car elle souligne le danger pour la démocratie et les valeurs du syndicalisme du développement du Fn et de ses idées dans le monde du travail.

Sur le plan théorique, il pourrait être complété par une analyse du rôle du GRECE et de B. Mégret dans l'offen-

sive sociale du Fn, ainsi que des fondements de la préférence familiale. Souhaitons que cette initiative trouve un large écho dans les structures syndicales, autant pour utiliser ce module que pour en créer d'autres

### **Les organisations FN ne sont pas des syndicats**

La Revue Pratique de Droit Social consacre une large partie de son numéro de juin 1997 aux jugements prononcés à l'encontre des structures pseudo syndicales Fn.

Dans 5 jugements sur 6 (dont un confirmé en appel), c'est la qualité même de syndicat professionnel qui est déniée aux structures Fn, sur la base essentiellement de la confusion entre les objectifs de ces structures et ceux du parti politique Front national.

Il ne s'agit donc pas de dissoudre les structures existantes, elles peuvent continuer à agir comme des associations, mais elles ne peuvent en aucun cas prétendre à désigner des délégués syndicaux ou participer aux élections professionnelles.

Par ailleurs, les changements de noms, de « Front National » à « Force Nationale » n'ont pas échappé aux juges qui interdisent désormais toute dénomination « FN ».

Le jugement rendu par le TGI d'Evry présente un intérêt particulier, compte tenu des arguments du juge- En effet, non seulement la confusion parti « syndicat » est soulignée, mais d'autres aspects sont abordés :

- Certaines dispositions des statuts du FNP « *constituent des restrictions incontestables à la liberté syndicale et à la liberté d'opinion* » : il s'agit d'articles des statuts d'une part soumettant l'adhésion des membres à la censure du bureau national, d'autre part contraignant les responsables syndicaux à avertir le président d'un éventuel engagement politique de leur part (sic !).

- Par la diffusion des thèmes du Front national, préférence nationale, racisme... le FNP « *non seulement légitime mais suscite et encourage de la part des fonctionnaires de police des distinctions fondées sur la race, la couleur, l'ascendance, l'origine nationale ou éthique* », distinctions qui sont non seulement contraires aux dispositions de la Constitution, mais encore incompatibles avec les obligations de « *respect absolu de la personne* » incombant aux agents de la police et explicitement mentionnées dans le Code de déontologie de la profession de policier.

- Pour toutes ces raisons, le FNP « *expose ses adhérents à des sanctions et la profession à une suspicion et à un discrédit conséquences manifestement contraires à la défense des droits et des intérêts matériels et moraux tant collectifs qu'individuels, assignée au syndicat* ».

Pour la première fois, ce sont donc les idées véhiculées par le Fn qu'un tribunal juge comme pouvant nuire à une profession.

La bataille juridique contre les pseudo syndicats Fn est donc aujourd'hui bien engagée. La seule décision favorable au Fn est pour le moment l'arrêt de la cour d'appel de Montpellier (voir ISA n°12). Mais un pourvoi en cassation a été formé contre cet arrêt.

RPDS 263 rue de Paris, Case 600, 93516 Montreuil Cedex

### **Antifascisme en Belgique**

Daté de mai-juin 1997, le numéro zéro de « Résistances », nouveau bimestriel de Belgique sous-titré « le journal de tous les antifascistes » comporte dans ses 42 pages un volumineux dossier consacré à « l'extrême droite antisociale ». Ce dossier aborde, entre autres, le « syndicalisme noir », les tentacules frontistes, le nazisme et l'injustice sociale, des révélations par un ancien membre du GRECE (époux d'une économiste frontiste du Fn français...) sur le programme « social » du Fn et son imposture, un article sur le Fn belge « très loin du peuple », et, au sujet du même parti, « pour la grève, mais... », le « Vlaams Block Big Brother », et enfin, comment « agir syndicalement contre l'extrême droite ». Outre ce dossier, et des nouvelles sur les extrêmes droites aux USA, en France, en Turquie, en Russie, des infos sur les ripostes au Vlaams Block, des contributions sur « intégristes et nationalistes » et sur « les fous de Dieu de l'Occident chrétien », un panorama des sociétés secrètes et groupes intégristes en Belgique, et un copieux recueil d'adresses de groupes, associations et publications antifascistes d'Europe, des USA et de Belgique.

« Résistances » BP 54-B 1060-Saint Gilles 2. Via internet :

<http://www.mygale.org/02/resist>.

ou via email :

[resist@mygale.org](mailto:resist@mygale.org)

**Informations Syndicales Antifascistes (I.S.A.)** est édité par la commission syndicale **de Ras l'front** :  
Ras l'front commission syndicale  
BP 87 75561 Paris cedex 12  
Tel: 01 42 43 22 00  
Fax: 01 42 43 23 63 imprimé par nos soins